

TALENT CONNECT magazine

0 4 2 0 2 4



SOMMAIRE



• **Rédaction :**
talent.brussels - Service Communication

• **Editeur responsable :**
Isabelle Meulemans, Directrice Générale



EDITO

Cher·chère·s lecteur·trice·s,

C'est avec un peu d'émotions que nous vous présentons la dernière édition de notre Talent Connect Magazine. En effet, à partir du mois de mai, les équipes de talent.brussels vous proposerons un tout nouveau format : le talent.connect, une newsletter destinée aux dirigeants et responsables RH de nos partenaires régionaux. Cette newsletter sera envoyée non pas tous les deux mois, comme le Talent Connect Magazine actuel, mais tous les mois sous une autre forme. Ce changement démontre notre souci continu de répondre au mieux à vos besoins.

Mais ce n'est pas tout ! Le mois de mai accueillera également un nouveau produit : une newsletter à destination des membres du personnel de la Région de Bruxelles-Capitale : le talent.flash. L'objectif de ce nouvel outil ? Apporter des informations utiles concernant la carrière des agents : informations juridiques, formations ou encore les offres de mobilité intrarégionale.

En plus de ces deux grands changements au niveau communicationnel, vous découvrirez dans ce numéro les dernières nouvelles de talent.brussels : la politique bien-être, la première rencontre du réseau everyone.brussels, notre adhésion au réseau Cease, notre participation au Digital Clean Day ou encore les nouveautés juridiques concernant notamment la loi sur la motivation du licenciement dans le secteur public.

Nous souhaitons vous remercier pour le temps que vous avez consacré dans la lecture de notre Talent Connect Magazine et espérons que le nouveau format que nous vous proposerons dès le mois prochain vous plaira. Nous comptons également sur votre collaboration pour nous aider à faire connaître notre nouvelle newsletter, le talent.flash, auprès de votre personnel afin qu'il puisse bénéficier des informations que nous partageons concernant leur carrière.

Bonne lecture,

Isabelle Meulemans - Directrice générale
Cédric Verschooten - Directeur général adjoint





NEW WAYS OF WORKING



#TalentTalks - Efficacité et qualité de vie au travail dans la fonction publique bruxelloise

Depuis plus de deux décennies, la politique de bien-être au travail s'est peu à peu développée pour devenir aujourd'hui un sujet incontournable dans le monde du travail.

Le concept de "bien-être au travail" qui allie « humanisme » et « efficacité » est au cœur de toute stratégie RH au sein des organisations et entreprises actuelles.

La fonction publique régionale bruxelloise ne fait pas exception et est également marquée par ces évolutions. Dans le cadre d'un projet régional sur le télétravail, une enquête globale a été réalisée en 2020 pour mesurer l'impact du télétravail dans le contexte de la crise covid 19 auprès des agents régionaux.

Les résultats de cette enquête ont pointé le risque de dégradation de la qualité des échanges professionnels et de l'esprit d'équipe.

En effet, le développement de nouveaux modes de travail et de nouvelles formes d'organisation du travail (NWOW) implique un changement culturel profond et nécessite un accompagnement du processus de transformation.

C'est dans ce contexte que talent.brussels a été chargé de promouvoir la démarche « Qualité de Vie au Travail » (QVT) au sein de la fonction publique en participant à la rédaction de la note de principe sur ce sujet, en collaboration avec Actiris, le SPRB et Bruxelles Fiscalité.





NEW WAYS OF WORKING

Cette note vise à établir un cadre précis pour aider les organisations régionales à stimuler l'efficacité des services publics et renforcer la qualité de vie au travail.

Ce nouveau cadre encourage une action positive collective en favorisant le bien-être au travail dans son ensemble et en adoptant une vision systémique qui intègre la gestion organisationnelle, les stratégies de développement du personnel et l'égalité professionnelle.

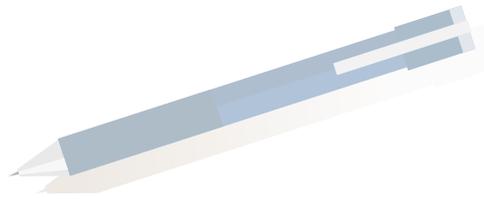
La note d'orientation détaille également l'approche interdisciplinaire "Qualité de Vie au Travail" en incluant sa définition, ses principes et sa méthode, promue au sein des institutions publiques de la région de Bruxelles participant au plan d'action sur le télétravail.

Grâce à cette note, talent.brussels espère contribuer à l'amélioration du quotidien des agents de la région en favorisant un environnement de travail plus épanouissant pour tous.

Découvrez en détails cette note sur la qualité de vie au travail [via ce lien](#).



INNOVATION



Première rencontre du réseau everyone.brussels

Un réseau créé par talent.brussels pour un Région bruxelloise plus ouverte et inclusive.

Ce 26 mars 2024, talent.brussels a eu le plaisir d'organiser la première rencontre de everyone.brussels, le tout nouveau réseau LGBTQIA+ ouvert à tous les agents de la Région bruxelloise.

Créé pour être un espace d'inclusion et de diversité, everyone.brussels est bien plus qu'un simple réseau : c'est une communauté engagée dans la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, et dans la promotion d'un environnement professionnel respectueux et ouvert à la diversité sous toutes ses formes.

Initié par talent.brussels, ce réseau est une réponse concrète à la nécessité de créer un lieu où les agents de la Région bruxelloise peuvent se sentir pleinement acceptés, soutenus et représentés, quel que soit leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.

L'objectif principal de everyone.brussels est de favoriser un lieu de travail ouvert et inclusif, en mettant l'accent sur la sensibilisation, l'éducation et la diffusion d'informations et de bonnes pratiques. En outre, le réseau s'engage à identifier les besoins en matière de formation et de recommandations sur ces questions, afin de mieux encadrer les agents de la Région bruxelloise sur ces thématiques.



INNOVATION



Le coup d'envoi de everyone.brussels était marqué par un événement kick-off au 32ième étage de l'Iris Tower où Isabelle Meulemans, Directrice générale et Cédric Verschooten, Directeur général adjoint de talent.brussels, ont partagé leur vision pour ce réseau, expliquant ses objectifs et son importance pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Par la suite, une activité ludique centrée sur la diversité et l'inclusion a permis aux participants de mieux comprendre certains concepts de manière interactive et engageante. L'événement s'est terminé par un moment de networking afin de faire plus ample connaissance avec les membres du réseau.

Pour plus d'informations sur everyone.brussels ou devenir membre, contactez : EveryOne@talent.brussels



Cédric Verschooten,
directeur général adjoint chez talent.brussels

Ce n'est que le début d'une belle aventure pour everyone.brussels et nous sommes impatients de voir le réseau se développer et de voir s'accroître l'engagement des agents de la Région bruxelloise.



ZOOM SUR...



La campagne « Apprendre du passé. Agir au présent. Construire l'avenir » commémore ce 21 mars, le massacre de 69 personnes manifestant pacifiquement contre les lois de l'Apartheid.

talent.brussels s'allie à equal.brussels avec la campagne « Apprendre du passé. Agir au présent. Construire l'avenir ». Cette campagne est un travail de mémoire participatif qui vise à susciter la réflexion sur les faits historiques liés au racisme et à faire prendre conscience des stéréotypes et préjugés conduisant encore aujourd'hui aux discriminations et aux paroles et actes de haine.

Le 21 mars commémore le massacre de 69 personnes manifestant pacifiquement contre les lois de l'Apartheid, le 21 mars 1960 en Afrique du Sud. Elle nous rappelle que l'éducation à l'antiracisme, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité sont fondamentales pour combattre le racisme et la xénophobie.

talent.brussels, conscient de son rôle en tant qu'acteur majeur de la vie sociale et économique de la Région de Bruxelles-Capitale, affirme son engagement résolu dans cette lutte.

Rendez-vous sur le site d'equal.brussels pour plus d'informations :

21
/ 03

Journée internationale de lutte contre le **racisme**.

**APPRENDRE DU PASSÉ.
AGIR AU PRÉSENT.
CONSTRUIRE L'AVENIR.**

Cette date commémore le massacre de 69 personnes manifestant pacifiquement contre les lois de l'Apartheid, le 21 mars 1960 en Afrique du Sud. Elle nous rappelle que l'éducation à l'antiracisme, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité sont fondamentales pour combattre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

 equal.brussels 
Be the change

ZOOM SUR...



Un événement organisé par Interreg Europe afin d'encourager la coopération entre les pays européens.

talent.brussels a récemment participé à l'événement "Europe, let's cooperate! 2024", organisé par [Interreg Europe](#), qui s'est tenu à Anvers les 20 et 21 mars derniers. Cet événement était une belle opportunité pour encourager la coopération entre les pays européens dans le domaine notamment de la mobilité des fonctionnaires.

L'événement "Europe, let's cooperate!" a réuni des acteurs clés, des experts et des représentants institutionnels de toute l'Europe, dans le but de promouvoir la collaboration et de créer des synergies pour des projets communs.

talent.brussels a saisi cette occasion pour élargir son réseau et trouver de nouveaux partenaires européens pour renforcer la mobilité des fonctionnaires bruxellois.

"En favorisant la coopération et les échanges avec d'autres acteurs européens, talent.brussels renforce son engagement en faveur de l'innovation, de l'excellence et de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique bruxelloise." explique Virginie Discart, Chargée d'études : Affaires européennes et internationales.

“

En favorisant la coopération et les échanges avec d'autres acteurs européens, talent.brussels renforce son engagement en faveur de l'innovation, de l'excellence et de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique bruxelloise.

”

Virginie Discart,
Chargée d'études : Affaires européennes et internationales.

ZOOM SUR...



Le réseau CEASE soutient les organisations membres à faire de leur lieu de travail un lieu aussi safe que possible pour toutes ceux et celles qui ont fait, qui font ou qui feront face aux violences basées sur le genre .

talent.brussels, vient de franchir une étape importante dans son engagement pour des environnements de travail sûrs et inclusifs en rejoignant le réseau CEASE. Le réseau CEASE, est un réseau soutenu par equal.brussels qui vise à lutter contre les violences basées sur le genre dans le cadre professionnel. Le SPRB, Actiris, Bruxelles Fiscalité et la STIB sont déjà membres de ce réseau, ce qui montre l'engagement de la Région bruxelloise envers la sécurité et le bien-être des agents.

Saviez-vous qu'en Europe, une femme sur trois a été victime de violences physiques ou sexuelles, comprenant diverses formes telles que la violence psychologique, administrative et cyberviolence ? Cette réalité signifie que chaque employeur peut être confronté à des employés faisant face à de telles violences, engendrant des conséquences économiques significatives, avec un coût estimé à 175 milliards d'euros par an en Europe. Ces violences affectent la capacité des victimes à travailler ainsi que leurs collègues, entraînant une baisse de la productivité, une augmentation de l'absentéisme et un taux de rotation élevé du personnel.

En signant la charte du réseau CEASE, talent.brussels s'engage à former au moins deux personnes en matière de violences basées sur le genre. Ces personnes joueront un rôle essentiel en offrant un soutien et une écoute aux individus confrontés à de telles situations, tout en facilitant l'accès aux ressources nécessaires pour leur protection et leur rétablissement.



Isabelle Meulemans, directrice générale chez talent.brussels

En rejoignant le réseau CEASE, nous réaffirmons notre engagement envers des environnements de travail respectueux et inclusifs. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité en tant qu'organismes publics de créer des espaces où chacun se sent en sécurité et soutenu.



Cette initiative s'inscrit dans une dynamique collective visant à sensibiliser, prévenir et lutter contre les violences basées sur le genre, contribuant ainsi à créer des environnements professionnels plus inclusifs et égalitaires au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour plus d'informations sur le réseau CEASE, visitez [leur site internet](#).





La Loi du 13 mars 2024 sur la motivation des licenciements dans le secteur public vient d'être publiée

Publication de la Loi du 13 mars 2024 sur la motivation des licenciements et des licenciements manifestement déraisonnables des travailleurs contractuels du secteur public.

Champ d'application de cette loi :

1. Cette loi est applicable aux travailleurs sous contrat de travail dont l'employeur ne relève pas du champ d'application de la Loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires. Les SPR et les OIP ne relèvent pas du champ d'application de la Loi du 5 décembre 1968.

2. Elle n'est cependant pas applicable aux travailleurs licenciés :

- Durant les 6 premiers mois d'occupation ;
- Durant un contrat de travail intérimaire ;
- Durant un contrat d'occupation d'étudiants ;
- Pour motif grave ;
- Selon une procédure spéciale fixée par ou en vertu d'une norme législative (ex : représentants syndicaux) ;
- Pour mettre fin au contrat de travail à partir du premier jour du mois qui suit celui où le travailleur a atteint l'âge légal de la pension.

JURIDIQUE

Informations importantes de la Loi du 13 mars 2024 :

1. La motivation des licenciements :

L'employeur qui envisage de licencier un travailleur doit entendre au préalable ce dernier. Suite à l'audition, si la décision est prise de licencier le travailleur, le congé doit mentionner les motifs concrets du licenciement, faute de quoi le travailleur bénéficiera d'une indemnité équivalente à deux semaines de rémunération.



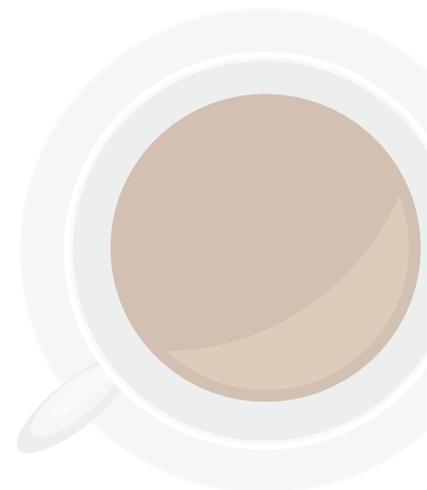
2. Licenciements manifestement déraisonnables des travailleurs contractuels du secteur public :

Le licenciement d'un travailleur sera déraisonnable s'il se base sur des motifs qui n'ont aucun lien avec l'aptitude ou la conduite du travailleur, ou qui n'est pas fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service, et qui n'aurait jamais été décidé par un employeur normal et raisonnable.

- Dans le cas d'un licenciement manifestement déraisonnables des travailleurs contractuels du secteur public, le travailleur aura droit à une indemnité entre trois et dix-sept semaines de rémunération.
- La charge de la preuve du licenciement manifestement déraisonnable sera sur le travailleur SI les motifs ont été communiqués. Dans le cas contraire, ça sera à l'employeur d'établir que le licenciement n'est pas manifestement déraisonnable (charge de la preuve inversée).

Cette loi entre en vigueur le 1er mai 2024 et peut être [consultée ici](#).

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service juridique de talent.brussels via jur@talent.brussels.



TALENT EN MOUVEMENT



Le Digital Clean-Up Day est une initiative mondiale qui vise à sensibiliser à l'impact environnemental du numérique à travers des actions concrètes.

Cet été, nous avons réalisé un bilan carbone de notre système informatique. Cette démarche nous a permis de prendre conscience que la fabrication de nos équipements de bureau représente une part significative (93,4%) de nos émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'utilisation de ces équipements contribue à hauteur de 6,6%.

Face à ce constat, nous avons décidé de participer au Digital Clean-Up Day, une journée mondiale de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique, qui a lieu en mars chaque année.

L'objectif ? Conscientiser à la pollution numérique qu'engendre notre utilisation du système informatique au sein de talent.brussels.



Pour ce faire, l'Institut Belge du Numérique Responsable (ISIT-Be) nous a apporté son expertise en nous présentant des bonnes pratiques et des conseils pour réduire notre empreinte carbone numérique autour d'ateliers ludiques et instructifs

talent.brussels a également profité du Digital Clean-Up Day pour proposer à son personnel tout au long de la semaine, un conseil pour changer nos habitudes numériques du quotidien.

Saviez-vous, par exemple, qu'il est préférable d'utiliser des plateformes de transfert (WeTransfer, ...) que d'envoyer une pièce jointe volumineuse dans un email ? Ou encore, qu'il est moins énergivore d'utiliser le Wifi, quand vous en avez l'occasion, que la 4G/5G ?

Rejoignez-nous dans cette démarche pour un numérique plus responsable !



TALENT EN MOUVEMENT



Changement de format pour le Talent Connect Magazine

Le Talent Connect Magazine évolue vers une nouvelle ère en changeant son nom et son format.

À partir du mois de mai, nous lancerons le **talent.connect** qui sera désormais envoyé sous forme de **newsletter** (et non plus de magazine) tout en vous apportant toujours les informations utiles sur l'avancée des projets de talent.brussels, au niveau juridique ainsi que sur les dernières tendances dans le monde de l'emploi.

Ce changement de format résulte d'un repositionnement suite à l'enquête de satisfaction lancée en décembre 2023.

Grâce à vos réponses, nous reforçons la forme et la temporalité de notre canal de communication pour répondre au mieux à vos besoins.

Ce changement témoigne de notre engagement continu à vous fournir des informations pertinentes tout en incorporant une interface plus dynamique et conviviale. Les informations fournies seront également disponibles en continu dans la rubrique "Actualités" de notre site web.



TALENT EN MOUVEMENT

Le talent.flash : nouvelle newsletter pour les membres du personnel de la Région bruxelloise

Ce changement de format n'est pas la seule modification apportée à notre stratégie de communication.

Nous sommes ravis de vous présenter notre toute nouvelle newsletter : le **talent.flash**.

Conçue **spécifiquement pour tous les collaborateurs de la Région de Bruxelles-Capitale**, le talent.flash se veut être une **ressource d'informations liée à la carrière des membres du personnel de nos administrations**, offrant des nouvelles sur leur carrière, telles que les formations attrayantes du moment, les opportunités de mobilité intrarégionale, des informations pratiques et bien plus encore.

Nous vous invitons à **partager cette nouvelle avec tous les agents** de votre administration, afin de leur offrir l'opportunité de **bénéficier de ces ressources liées à leur carrière**.

Plus d'informations sur le talent.flash suivront en **mai 2024**.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à prendre contact avec com@talent.brussels.

CONTACT

talent.brussels

Tel : 02 435 15 55

com@talent.brussels

Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles



La reproduction de ce document, en tout ou partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme :

"Source : Talent Connect Magazine n°16 (2024-04), talent.brussels, 2024"

